

3. Le 24 janvier 1969.

4. Oui. Les rails d'acier et les traverses ont été déclarés biens de surplus et la Corporation de disposition des biens de la Couronne les a remis aux Chemins de fer Nationaux du Canada.

5. Dépenses relevant des années financières:

Année financière	Montant
1961-1962	\$ 9,141
1962-1963	49,296
1963-1964	499,796
1964-1965	1,239,077
1965-1966	1,650,101
1966-1967	4,317,352
1967-1968	4,764,733
1968-1969	3,905,052
1969-1970 (jusqu'en novembre 1969)	299,801
<b>Total</b>	<b>\$16,734,349</b>

Remarque: Les chiffres susmentionnés comprennent tous les déboursés ayant trait aux experts-conseils, à l'acquisition des terrains et à la construction.

6. L'été dernier, un groupe d'entrepreneurs représenté par Northumberland Consultants Limited a présenté aux fonctionnaires compétents de l'Administration un aperçu des éléments d'un objet de construction de la chaussée dont le financement relèverait de l'entreprise privée. On a informé la Northumberland Consultants Limited qu'un projet définitif, basé sur l'aperçu examiné et appuyé par des assurances satisfaisantes quant au financement par l'entreprise privée, pourrait être étudié en vue de le soumettre au Gouvernement. Pareil projet ne s'est pas matérialisé.

7. Non.

#### LES SUBVENTIONS RELATIVES AU DÉPLACEMENT DES VOIES FERRÉES

##### Question n° 459—M. Thomas (Moncton):

Au cours des trois dernières années, des subventions ont-elles été accordées à des cités, villes ou municipalités, à même la Caisse des traverses à niveau, expressément pour le déplacement de voies ferrées et, dans l'affirmative, quelles sont ces cités, villes ou municipalités et quel était le montant des subventions?

**M. Gérard Loisel (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La Commission canadienne des transports nous communique les renseignements suivants: Des subventions prélevées sur la Caisse des passages à niveau sont faites à des requérants pour le déplacement de voies ferrées seulement lorsque le but du déplacement est d'éliminer des passages à niveau existants aux croisements de routes et de voies ferrées. Deux subventions de ce genre ont été autorisées par la Commission canadienne des transports, ainsi qu'il suit: (1) \$500,000 aux chemins de fer Nationaux du

Canada, en octobre 1967, pour le déplacement de la subdivision de Sorel dans les villes de Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Hubert et Boucherville, et la ville de Jacques-Cartier, dans la province de Québec; (2) à la Compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien, en janvier 1969, pour le déplacement de la subdivision d'Halifax dans la ville de Windsor, dans la province de la Nouvelle-Écosse.

#### LA CONSTRUCTION DU BUREAU DE POSTE DE CAROLINE

##### Question n° 544—M. Thompson:

1. Combien d'entreprises ont soumissionné la construction du bureau de poste de Caroline?

2. A combien s'élèvent les soumissions et quels sont les noms des entrepreneurs?

3. Quels sont les sous-entrepreneurs qui n'ont pas été payés par l'adjudicataire et de quelles sommes s'agit-il?

4. Outre le dépôt à verser, quelles étaient les conditions d'offres à remplir pour soumissionner ces travaux?

5. La réputation d'une firme entre-t-elle en ligne de compte au moment où la soumission est acceptée?

6. Si une entreprise néglige de payer ses sous-entrepreneurs, son nom est-il rayé des futures listes de soumissionnaires?

7. Quel recours le sous-entrepreneur a-t-il lorsqu'un entrepreneur néglige de payer le travail qu'il a exécuté?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. Cinq.

2. Entrepreneurs: Dynacon Construction, Calgary (Alb.), \$24,014; Bond & Leitch (Calgary) Ltd., Calgary (Alb.), \$24,780; Jason Construction, Calgary (Alb.), \$24,950; F. Avery Construction (Division of A. N. Holdings Ltd.), Stettler (Alb.), \$26,488; W. R. Sandquiet Construction Ltd., Red Deer (Alb.), \$32,368.

A la suite de l'appel d'offres, il a été décidé d'apporter certaines modifications au projet. En conformité de la ligne de conduite du Ministère, nous avons donc demandé aux soumissionnaires qui avaient présenté les trois plus basses soumissions lors de l'appel d'offres original de bien vouloir les modifier.

Deux de ces trois soumissionnaires ont présenté de nouvelles soumissions au montant suivant: Dynacon Construction, \$22,151; Bond & Leitch (Calgary) Ltd., \$22,450.

3. Les sous-entrepreneurs dont les noms suivent ont présenté des réclamations relatives à des comptes impayés au montant suivant: Menzies & Herbert Ltd, Red Deer (Alb.), \$968.00; Westview Plumbing & Heating, Rocky Mountain House (Alb.), \$1,880.00; Dunrite Plasterers, Red Deer (Alb.), \$450.00; Spruce View Co-op, Spruce View (Alb.), \$14.40; Heathfield & Hilderman, Spruce View (Alb.), \$493.50; V. R. Nielson, Spruce View (Alb.), \$12.00; Bob Jorgenson, Spruce View (Alb.), \$152.60; Revelstoke Building Materials Limited, Calgary (Alb.), \$1,072.29; H. Kenda Agencies, Red Deer (Alb.), \$209.50; Harold